



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

03_2026DIR

Ont obtenu :

- liste 1 : 15 voix

Sont élus adjoints au maire : M. Robert AUGE, Mme Florence MECHE, M. Michel FUMAT, Mme Laure LACOUCHE, M. Michel CANOVAS

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales).

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Anaïs MARSELLA
Secrétaire de séance

René GINIEIS
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le : 14.04.2026

Publication le : 14.04.2026